



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de l'action locale

Bureau de la citoyenneté

ARRETE PREFECTORAL

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Meurthe-et-Moselle

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de
grande instance de Briey et de Nancy,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour
une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil
municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-
Moselle,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées
de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral
des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau
annexé ci-après.

ARTICLE 2 – La secrétaire générale de la préfecture et les Maires des
communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs
de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY le 10 JAN. 2019

le Préfet
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Marie-Blanche BERNARD